

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

Mézières, le 25 avril 2018

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

N° 05/2018

Comptes 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2017 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	6'589'749.54
Revenus :	CHF	306'042.70
Montant à la charge des communes :	CHF	6'283'706.84

Les comptes de l'année 2017 sont particulièrement marqués par les premiers amortissements du collège « des Gollies » à Servion ainsi que de l'agrandissement du collège du « Raffort » à Mézières, ceci conformément au budget.

Le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 272'563.16 à celui budgété de CHF 6'556'270.00

Les charges sont en augmentation de CHF 718'076.13 et les revenus en diminution de CHF 61'855.66 par rapport à 2016. Ce qui laisse une différence à la hausse pour les charges à répartir de CHF 779'931.79 (+14.17% par rapport à 2016). Ceci correspond aux prévisions.

Au 31.12.2017 le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 30'129'000.00 en augmentation de CHF 6'548'000.00 par rapport à l'exercice précédent.

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

Les dépenses sont supérieures au budget de CHF 8'422.00. Les problèmes liés aux transports en sont en grande partie responsables. En revanche, on remarquera que les charges sont en diminution de CHF 9'918.00 par rapport à 2016. La délégation d'une partie des tâches du Comité de direction au Responsable administratif ayant été faites sur l'ensemble de l'année.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Forte augmentation de ce poste, particulièrement pour les frais d'avocats et de Conseils juridiques pour les transports. Le préavis No 07/2017 comprenait une partie de ces frais pour CHF 17'727.00.

150.3010.00 Traitement du personnel (bibliothèque Savigny)

La Bibliothécaire qui travaille à Savigny étant finalement restée une salariée de la Commune de Savigny, il n'y a pas de charges salariales directes. La commune de Savigny facture à l'ASIJ le salaire et les charges sociales (150.3520.00) et le Canton les rembourse à l'ASIJ (150.4510.00).

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Une différence de CHF 30'510.70 apparait entre les comptes et le budget. Ceci est principalement dû au dernier emprunt fait par l'ASIJ en avril 2017 de CHF 7'000'000.00 à un taux de 0.45%. Ce taux d'intérêt, très favorable pour l'ASIJ, est inférieur à celui pris en compte pour le budget.

230 Amortissements

Les principaux amortissements supplémentaires dans les comptes 2017 sont :

230.3310.14 agrandissement collège du Raffort CHF 229'750.00

230.3310.15 bâtiment scolaire Servion CHF 454'850.00

230.3310.16 remplacement chaudières CHF 38'556.70

Ceux-ci représentent une charge de CHF 723'156.70

350.3141.00 Entretien du bâtiment

Les frais d'entretien du bâtiment sont supérieurs au budget de CHF 55'537.00

Les frais de nettoyage du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 238'508.25 y compris les grands nettoyages d'été pour une somme de CHF 39'420.00.

351.3522.11 Location petits collèges

Par sécurité, les loyers des classes qui devaient fermer suite à l'ouverture du collège de Servion avaient été budgétisés jusqu'en octobre 2017. Le collège ayant ouvert à la rentrée d'août, les loyers ont été payés sur 8 mois. La classe de Ferlens a été « mise en veille » à la rentrée 2017, un demi-loyer est donc compté pour les mois de septembre à décembre.

352.3522.00 Location à des tiers

Les infrastructures provisoires de Mézières avaient été comptées pour un mois en 2017. Ceci, au cas où il y aurait eu du retard dans les travaux de l'agrandissement du collège de Mézières.

353 Bâtiment Servion

Le collège « des Gollies » est entré en fonction à la rentrée d'août 2017 comme prévu. Les charges liées à ce bâtiment se montrent inférieures au budget, principalement à l'entretien. Les charges prévues pour le nettoyage sont tenues. Il n'a pas été nécessaire de s'adjoindre les services d'un concierge externe à 50% mis au budget 2017 pour CHF 19'520.00.

Le loyer dû par L'APERO avait également été prévu seulement depuis octobre. Une erreur de surface dans le calcul de ce loyer donne une somme insuffisante au budget 2017.

Après cinq mois d'exploitation, les comptes montrent que le budget de ce poste n'est pas sous-estimé. Le recul n'est cependant pas suffisant pour avoir un retour précis sur les charges futures de ce bâtiment. Celles-ci seront mieux connues fin 2018.

500 Transports

Une augmentation de charges CHF 8'270.20 est à constater pour ce poste.

500.3188.00 - Transporteurs indépendants. Augmentation de CHF 36'618.25 en grande partie due aux transports pour la piscine depuis la rentrée 2017-2018. Ces trajets n'étaient pas prévus dans le budget.

500.3189.01 – Frais d'organisation prestataire de service. Frais pour les horaires de Carpostal mis en vigueur au 08.01.18. Cette somme faisait partie intégrante du préavis 07/2017.

500.3662.00 – Abonnement et remboursement de frais de transport. Les frais pour les abonnements de transports publics sont inférieurs de CHF 71'642.50 au budget.

500.4510.00 – Participation de l'État. Frais pour les patrouilleurs scolaires de Forel (Lavaux) et Savigny partiellement remboursés par le Canton pour la durée des travaux sur la route cantonale.

512 Devoirs surveillés

La perte pour les devoirs surveillés est de CHF 2'393.05 contre CHF 8'400.00 budgétisés.

520

Enseignement secondaire

520.3010.00 – Pas de sport facultatif organisé, donc pas de frais pour cette année ni de remboursement de l'Etat.

520.3522.00 - Dérogations d'enclassement. Les charges sont inférieures de CHF 12'515.50 par rapport au budget. Poste toujours difficile à prévoir.

520.3522.12 - Écolage raccordement. Les élèves qui ont été facturés pour le raccordement depuis la rentrée de l'année scolaire 2017-2018 ont diminué de moitié par rapport à ceux qui ont terminé en juillet 2017. 20 pour le dernier semestre 2016-2017 et 11 pour le premier semestre 2017-2018. Ceci explique la différence de CHF 30'999.85 par rapport au budget.

521

Réfectoire

Six semaines de marge avaient été prévues dans le budget afin de pallier à un retard dans l'ouverture du réfectoire du collège du « Raffort ». Ceci influence les postes liés au traitement du personnel, location de la grande salle ainsi que l'achat et la refacturation des repas.

521.4510.00 - Participation de l'État. C'est une erreur lors de l'élaboration du budget. Ce poste se basait sur l'application d'une ancienne loi abrogée par la LEO. L'état ne reverse plus d'argent aux communes pour les repas.

Dépenses sur préavis clôturés en 2017

Les crédits accordés par le Conseil intercommunal pour les préavis ont été respectés à l'exception du préavis 03/2017 « Demande de crédit de Fr. 56'000.-- TTC pour financer la réfection urgente des vestiaires de 1991 des salles de gymnastique du Collège du Raffort à Jorat-Mézières ». Celui-ci a engendré des dépenses pour CHF 56'500.90.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 05/2018 du Comité de direction du 25 avril 2018;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2017

Au nom du Comité de direction



Le Président
Etienne Cherpillod



La Secrétaire
Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 25 avril 2018

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Olivier Kaeser et Louis Pipoz

Annexes :

- *comptes 2017*
- *bilan 2017*